

RÉDACTION

ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 an 2 mois 3 mois 4 mois 5 ans
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
Etranger 5.— 13.50 25.— 50.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PREUX DES ANNONCES

Table with 2 columns: Location (Canton de Fribourg, Suisse, Etranger, Réclames) and Price (20 cent., 25, 30, 60) and a note 'la ligne ou son espace'.

Nouvelles du jour

La démission du ministre de la guerre en France. Visite de souverains au Vatican.

M. Lefèvre, ministre de la guerre en France, vient de donner sa démission. On disait déjà depuis quelque temps qu'il songeait à quitter le ministère...

Unis, le 4 janvier 1919. M. Wilson, en allant à Paris pour la Conférence de la paix, passa par Rome. Il n'est pas nécessaire de rappeler les espoirs que cette visite avait fait naître...

Le 20 mai suivant, arrivait au Vatican le président du Brésil, M. Pessoa, confirmant par les rapports excellents qui existaient entre le plus grand Etat sud-américain et le Saint-Siège.

Depuis longtemps, le cabinet et moi, nous ne pensions pas de même sur l'Allemagne, sur les dangers qu'elle peut nous faire courir, sur l'état militaire qu'il nous faut atteindre pour faire appliquer le traité...

A ces visites, il faut ajouter celle de l'héritier de la couronne britannique, le prince de Galles, le 27 mai 1919, qui eut lieu avec un grand cérémonial.

Quant à l'hommage rendu à Benoît XV par les souverains danois, il vaut la peine d'enregistrer que, sur la route du Vatican, Christian X, la reine et leur suite s'arrêtèrent à l'église Sainte-Marie en Transposition, où est l'autel du roi de Danemark saint Canut, martyr, le protecteur du royaume.

M. André Lefèvre a mal agi. Il n'avait qu'à demander à s'expliquer encore une fois devant ses collègues. Si on ne lui donnait pas satisfaction, il était libre de s'en aller; mais il ne devait pas ajouter des réflexions qui lui font une réclame patriotique aux dépens de ses collègues.

Après l'audience, les souverains descendirent dans la basilique de Saint-Pierre. Le tombeau des Apôtres aura certainement parlé à leur cœur et à leur intelligence.

L'acte de M. Lefèvre s'explique lorsqu'on connaît son caractère original et tout d'une pièce. Arrivé jadis au Conseil municipal de Paris comme socialiste, il surprit bientôt ses électeurs par son dédain de la popularité. Nommé député à la Chambre en 1910, il refusa de se laisser classer dans les partis; il prétendit ne prendre conseil que de sa conscience et de son intelligence, ce dont on ne peut pas le blâmer, d'autant moins qu'il affirma de plus en plus la règle inflexible de ne jamais tenir compte de ce qui ne touchait pas à l'existence et au salut du pays.

Les directeurs de la politique de l'Entente avaient résolu la destruction de la monarchie austro-hongroise. On peut constater, en passant, qu'ils avaient pris cette résolution sans savoir très exactement quelles pourraient en être les conséquences, et avec cette ignorance de la situation économique qui sera un sujet de stupeur pour les historiens de l'avenir.

Longtemps perplexes sur le sort qu'ils réservaient à l'Autriche-Hongrie, les Alliés se décidèrent brusquement, parce que lord Northcliffe, directeur de la propagande en pays ennemis, avait besoin d'être fixé. « La nécessité de commencer immédiatement une action en Autriche-Hongrie est pour résultat que ce fut la propagande qui dirigea la politique. »

A Paris et à Londres, on nourrit plus d'un regret tardif au sujet de certaines décisions prises de la sorte, inconsidérément.

Pour lui faire comprendre qu'il était remplaçable, on lui a immédiatement choisi un successeur en la personne de M. Raiberti, député de Nice.

Il y a partout des gens industriels à tirer parti des embarras de l'Etat. Le Reichstag allemand est occupé du cas d'un de ces faiseurs à qui les ateliers de Spandau pour la fabrication du matériel de guerre ont vendu leur outillage devenu inutile. Cette affaire a été traitée d'une façon ruineuse pour l'Etat pendant que l'adjudicataire en a déjà tiré un bénéfice de 30 millions. Et cet ingénieux brasseur d'affaires, du nom de Cahn, n'a que vingt-neuf ans!

La visite du roi de Danemark, Christian X, au Saint-Père, donne l'occasion de remarquer que le souverain danois est le cinquième chef d'Etat se rendant au Vatican depuis l'avènement de Benoît XV.

Le premier fut le prince de Monaco, Albert Grimaldi, le 21 juillet 1916. Sa visite au Souverain Pontife scella sa réconciliation avec le Saint-Siège après l'incident de 1904 (communication à la France de la circulaire confidentielle concernant le voyage à Rome du président Loubet) qui avait amené la rupture des rapports diplomatiques. Cette visite eut lieu sans bruit; on ne la connut que quelque temps après.

M. Tittoni, membre pour l'Italie du conseil de la Société des nations, étant souffrant, a été remplacé par le marquis Imperiali. M. Millerand a été, hier jeudi, après midi, faire une visite à M. Paul Deschanel, avec lequel il a eu un assez long entretien.

La réunion de l'Assemblée fédérale

Berne, 16 décembre. Comme la Liberté l'a annoncé, M. Schulthess a été élu président de la Confédération par 136 voix.

A l'élection du vice-président du Conseil fédéral, il y a eu 196 bulletins délivrés, 135 rentrés, 15 blancs, 3 nuls, 167 valables.

M. Haab a été élu par 163 voix. Obtiennent des voix: M. Scheurer, 1 et M. Chuard, 1. Elections au Tribunal fédéral. Bulletins délivrés 185, rentrés 175, blancs, 19, nuls 1, valables 155. Majorité absolue 75. M. Osterstag est élu président du Tribunal fédéral par 148 voix. Obtiennent des voix: MM. Oser 3, Schmid 2, Ursprung et Soldati 1.

Election du vice-président du Tribunal fédéral. Bulletins délivrés 181, rentrés 178, blancs 30, nuls 6, valables 142, majorité absolue 72. M. Schmid est élu par 126 voix. Obtiennent des voix: MM. Oser 5, Thelin 4, Jäger 2, Rossel 2 et divers.

Election d'un juge au Tribunal fédéral, en remplacement de M. Reichel, démissionnaire. Bulletins délivrés 193, rentrés 189, blancs, 20, nuls 4, valables 156, majorité absolue 79. Est élu M. Zgraggen, juge au Tribunal cantonal bernois, par 90 voix. Obtiennent des voix: MM. Lohner 19, Bertoni 13, Göttinger 10, etc.

Les 136 recours en grâce sont liquidés sans discussion, et la séance de l'Assemblée fédérale est levée à 10 heures.

AU CONSEIL NATIONAL

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

On reprend la discussion du budget de l'économie publique.

M. Stoll (Zurich) présente une série de propositions dont la principale consiste à augmenter de 50,000 fr. le crédit pour l'enseignement commercial professionnel. M. Rickli (Berne) propose une subvention de deux millions aux cantons et aux sociétés d'utilité publique pour la lutte contre la tuberculose. Dix mille personnes meurent, chaque année, en Suisse, de cette terrible maladie; 80,000 personnes en sont malades et 20,000 pourraient être guéries si on avait assez de place dans les sanatoriums. M. Donini (Tessin) demande une augmentation du crédit pour les stations cantonales d'essais viticoles, afin de pouvoir créer une station viticole au Tessin.

M. Streuli (Zurich) appuie les propositions de M. Stoll. M. Hoppeler (Zurich) appuie la proposition de M. Rickli. M. Stuber (Soleure), rapporteur de la commission, déclare que, sous la forme d'une motion, la proposition de M. Rickli serait acceptable. M. Schulthess, chef du Département, constate que les seules réductions proposées par la commission s'élèvent à 6000 fr. seulement, sur un total de près de 30 millions. Le Conseil fédéral est d'accord avec ceux qui proposent une subvention de 55,000 francs au secrétariat ouvrier, au lieu de 45,000 francs proposé par la commission. Au sujet du crédit pour les stations viticoles, il estime qu'il est préférable de le laisser tel quel, mais déclare qu'il étudiera le vœu de M. Donini. Le Conseil fédéral accepte d'étudier, mais sous forme de postulat, la proposition de M. Rickli. La question de la lutte contre la tuberculose est à l'étude. Le projet de loi, devant être soumis à une commission consultative, a dû être ajourné après le nouvel an. On passe à la votation. Par 55 voix contre 47, la Chambre maintient à 10,000 fr. le crédit à la fédération des employés que la commission proposait de réduire à 5000 fr. Pour le secrétariat ouvrier, deux propositions sont en présence: celle de M. Schneeberger, à laquelle se rallie M. Grosjean, de fixer le crédit à 60,000 fr., celle de M. Streuli de le fixer à 55,000. Cette dernière proposition est votée, par 87 voix contre 39. Par 50 voix contre 49, la Chambre maintient, contre l'avis de la commission, un crédit de 1000 francs à l'association suisse pour la lutte contre le chômage. Elle repousse, par 71 voix contre 45, l'augmentation du crédit à l'enseignement commercial, proposée par M. Stoll.

On adopte sans opposition le postulat de M. Rickli, demandant au Conseil fédéral un rapport sur la possibilité d'affecter un premier versement de 2 millions au fonds pour la lutte contre la tuberculose. La Chambre adopte ensuite, sans discussion, le budget des postes et chemins de fer, ainsi que ceux des établissements en régie.

On passe au vote d'ensemble. Au nom des socialistes, M. Schmid (Argovie) formule une proposition de rejet. L'ensemble est voté par 94 voix contre 21.

La séance est levée à midi 30.

A la séance du relevé, à 4 heures et demie, MM. Chiquard (Berne) et Keller (Argovie) rapportent sur un prêt de 17,500,000 fr.

pour l'électrification des chemins de fer rhodaniens. Le Conseil fédéral propose de prendre à sa charge la moitié. Les Chemins de fer rhodaniens paieront un intérêt de 5 % jusqu'en 1930 et amortiront à raison de 10 pour cent. La Confédération devient créancière hypothécaire privilégiée de la ligne. Le projet d'arrêté est adopté par 92 voix sans opposition.

M. Bersier (Vaud) rapporte sur la participation de la Confédération à la création d'une société financière suisse pour l'industrie hôtelière.

Une conférence, convoquée par le Département de l'économie publique et tenue avec les représentants des banques et de la Société suisse des hôteliers, a décidé la fondation d'une société fiduciaire hôtelière au capital de 5 millions, dont 2 1/2 souscrits par la Confédération. Cette société a pour objet de donner aux hôteliers un concours matériel et moral sous forme de prêts et de conseils techniques.

L'arrêté fédéral est déclaré urgent et entre immédiatement en vigueur.

M. Walser (Grisons) rapporte en allemand. M. Luffler (Berne) propose, au nom d'une minorité, d'ajouter à l'arrêté une disposition subordonnant la participation de la Confédération à la condition que les entreprises ne se refusent pas à régler les conditions de travail et de salaires des employés par contrat collectif. M. Balmer (Lucerne) estime qu'on ne saurait lier une subvention aux conditions préconisées par la minorité de la commission.

A 6 heures 45, le débat est interrompu et la séance est levée.

AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 16 décembre.

Après la réunion de l'Assemblée fédérale, le Conseil des Etats reprend sa séance. Il prend acte d'une plainte du Tribunal fédéral des assurances au sujet de quelques assertions de M. le conseiller fédéral Scheurer.

MM. Winiger (Lucerne) et Brügger (Grisons) rendent hommage au tribunal en cause; puis l'incident est clos.

Le Conseil adopte l'article 7 révisé de la loi du rachat des chemins de fer, prolongeant la durée du délai d'amortissement du capital d'établissement.

On aborde ensuite la discussion de l'initiative relative aux étrangers. Le rapporteur, M. Winiger (Lucerne), constate que le nombre des signatures requises a été atteint et propose de soumettre l'initiative au peuple et aux cantons.

La séance, interrompue à midi, est reprise l'après-midi.

Après rapport de M. Charmillot (Jura bernois), le Conseil vote le subsé de la Confédération pour l'équipement des recrues en 1921. Puis il discute divers chapitres du budget. Les recettes des départements sont votées sans opposition. M. Musy, conseiller fédéral, fut ressortir que le budget des douanes, qui prévoit de 90 à 97 millions aux recettes, se présente vraisemblablement avec une augmentation, en raison de l'application de droits plus élevés.

Au sujet de la dette, M. Musy fait observer que le fonds actuel d'amortissement sera épuisé par le prochain prélèvement annuel de 5 millions et il préconise un nouveau plan d'amortissement.

Au chapitre des impressions, M. Ochsner (Schwytz) demande la suppression du monopole dont jouissent les imprimeries bernoises.

Le débat est interrompu à 5 h. 30.

Le recensement

On nous écrit de Lugano :

On connaît maintenant le résultat du recensement du 1^{er} décembre pour la ville de Lugano.

Il marque un recul assez considérable, en regard de celui d'il y a dix ans. Lugano a, aujourd'hui, 12,925 habitants; il en avait 13,466 en 1910. Ce recul porte exclusivement sur l'élément étranger. Les étrangers sont au nombre de 5430, au lieu de 6680. Ce déchet a été causé par la guerre.

La population suisse, de son côté, a passé de 6606 à 8393 âmes. Lugano est donc devenue une ville helvétique.

Au point de vue religieux, on enregistre une diminution chez les catholiques, qui sont aujourd'hui 10,356, tandis qu'ils étaient 11,155 en 1910. Il est vrai que les vieux-catholiques n'étaient pas alors classés à part; or, le recensement actuel nous apprend qu'ils seraient au nombre de 659. Mais nous ne nous trompons pas en affirmant que ces 659 ne sont pas tous adhérents au schisme vieux-catholique. Il se trouve évidemment parmi eux nombre d'individus qui ont voulu manifester leur opposition au « cléricalisme » en se faisant passer pour vieux-catholiques, alors que, il y a dix ans, pour la même raison, ils se disaient « sans confession ». Cela pourrait expliquer pourquoi ces derniers, malgré les objurgations de l'Acanguardia et l'invité de

la Gazzetta ticinese, reculent de 1198 à 1017. Les protestants luganais ont vu leur nombre monter de 1056 à 1680, et les israélites de 57 à 111.

L'assemblée de la Société des nations

L'admission de nouveaux Etats Genève, 16 décembre.

L'ordre du jour de l'assemblée plénière appelle le débat sur l'admission de la Bulgarie. Lord Robert Cecil, président de la sous-commission, rappelle qu'un supplément d'enquête a été ordonné à l'égard de la Bulgarie et qu'il fut en faveur de ce pays. Le vote à l'appel nominal a lieu.

M. Viviani (France) déclare que, insuffisamment éclairé, il s'abstient; mais il n'a rien contre la Bulgarie. La Bulgarie est admise par 35 voix sur 97 votants.

Après les exposés de MM. Nansen, Humesu, président de la cinquième commission, et Restrepo (Colombie), qui parlent en faveur de l'admission de Costa-Rica, cette République est admise par 38 voix sur 38.

M. Poulet (Belgique), rapporteur de la sous-commission, recommande l'admission de la Finlande, en déclarant que cette mesure ne préjuge en rien de la solution de la question des îles Åland. L'orateur constate que la Finlande s'est déclarée disposée à assurer la protection des minorités, comme le demande lord Robert Cecil; la Finlande est admise par 39 voix sur 39.

En ce qui concerne le Luxembourg, M. Poulet (Belgique) signale que sa neutralité, qui est une neutralité désarmée, n'a aucun rapport avec la neutralité suisse, qui est une neutralité armée, que la Suisse s'engage à faire respecter. En raison des déclarations du gouvernement luxembourgeois relatives au passage éventuel des troupes de la Société des nations sur son territoire, le rapporteur propose l'admission du Luxembourg.

Le Luxembourg est admis par 39 voix sur 39 votants.

Le débat s'ouvre ensuite sur la demande d'admission de l'Arménie, qui n'est pas recommandée par la commission.

Le Dr Nansen constate que de grandes difficultés s'opposent à l'admission de l'Arménie. Quand le traité de Sévres, que l'Arménie a signé, sera ratifié, on pourra examiner si ce pays n'est pas membre de droit; mais le traité n'est pas encore ratifié. Le Dr Nansen exprime le désir que cette admission ait lieu le plus tôt possible. M. Rowell (Canada) dépose un vœu demandant que, l'an prochain, l'Arménie soit admise définitivement.

La demande d'admission de l'Arménie est repoussée par 21 voix contre 7 et 10 abstentions. Ont voté oui: le Canada, le Pérou, le Portugal, Salvador, la Suisse et le Venezuela.

M. Barnes a fait remarquer que, au sein de la commission qui s'est occupée des organisations techniques, il n'a pas été question de l'admission de l'Arménie dans ces organisations. Est-ce une comédie pour compenser le fait que l'Arménie n'est pas admise?

Lord Robert Cecil rappelle les difficultés qu'il y aurait à accomplir l'article 10 du pacte à l'égard de l'Arménie. Il propose que l'Arménie, même sans être membre, puisse envoyer un représentant à l'Assemblée, qui y prendrait la parole lors de la discussion des questions intéressant son pays.

En réponse à une question de M. Millen (Australie), le président déclare ne rien savoir du changement de gouvernement en Arménie.

M. Viviani fait alors remarquer que l'on ne demande pas à l'Arménie de venir à la Société des nations, mais que c'est à elle à le demander.

M. Millen désire qu'on prenne des informations sur l'état actuel du gouvernement arménien avant de prendre une décision.

M. Barnes propose de passer à la suite de l'ordre du jour et d'ajourner toute décision sur la participation de l'Arménie aux organisations techniques.

M. Viviani demande le renvoi de la question arménienne à la commission. Il en est décidé ainsi.

L'Assemblée passe à l'examen du cas des Etats baltes: Estonie, Lettonie et Lituanie.

M. Viviani (France): « Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoques sur les sentiments de générosité qui sont partagés ici par tout le monde. » M. Viviani rappelle que l'article 10 du Pacte prévoit que si un Etat est en danger, la Société des nations doit lui venir en aide. La Société des nations ne veut pas tromper ses membres et leur faire croire qu'on les aidera, alors que cela n'est pas vrai. Que les pays qui veulent admettre les Etats baltes le disent et s'engagent dès aujourd'hui à venir au secours de ces pays si c'est nécessaire (vires et applaudissements unanimes).

Sur 32 votants, 27 Etats se prononcent contre l'admission de l'Estonie et 5 pour. M. Restrepo parle en faveur de l'admission

Vertical advertisements on the left margin including 'BOURG', 'ssettes', 'PES', 'concours', 'adinaire!', 'S', 'agnards', 'QUE SUISSE', 'Suisse reçoit', 'tions', 'à sa charge', '4 1 0', '2 0'.

des Etats baltes, qu'il affirme remplir toutes les conditions requises par le pacte. L'orateur craint que, n'acceptant pas les petits Etats, la Société des nations aille à la faillite.

Au vote, l'admission de la Lettonie est repoussée par 24 voix contre 5. L'admission de la Lituanie est également repoussée par 24 voix contre 5.

Le Dr Nansen expose que la sous-commission était favorable à la Géorgie, mais que la commission s'y est montrée défavorable. Il constate que seule une certaine partie des frontières de la Géorgie ne sont pas définies et il rappelle la magnifique civilisation de ce pays, qui plaide en faveur de son admission. Si l'on veut établir la paix en Arménie, l'appui de la Géorgie serait d'un poids énorme.

Lord Robert Cecil constate que la seule difficulté est l'article 10. Or, la situation est la même pour la Géorgie que pour Costa-Rica et d'autres pays lointains qui ont cependant été admis par la Société des nations. Les arguments favorables sont nombreux et puissants. L'histoire de ces dernières années et l'histoire en général nous fait un devoir de protéger les petits peuples.

M. Fisher rappelle que la commission a trouvé qu'il n'y avait pas de raison de faire de différences entre la Géorgie et les pays baltes. Il dit : « Il ne faut pas, dit-il, voter en hommes sentimentaux, mais en hommes responsables, et ne pas s'engager dans des responsabilités qui sont trop graves. »

M. Fisher ne peut adhérer en conséquence à l'opinion de M. Nansen et de lord Robert Cecil.

Le Dr Nansen réplique qu'il y aura toujours plus de danger à repousser la Géorgie qu'à l'accepter et qu'un refus affaiblirait la portée morale de la Société des nations.

Au vote, la demande de la Géorgie est repoussée par 14 voix contre 10. La Suisse a voté en faveur de son admission.

L'admission pure et simple des quatre Etats baltes a été repoussée par l'assemblée. Le président propose alors à l'assemblée de se prononcer sur le vœu suivant : « Il est désirable que les quatre nations : Estonie, Lettonie, Lituanie et Géorgie soient, si elles le demandent, traitées de la même manière que les membres de la Société des nations en ce qui concerne la participation aux organisations techniques. » Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Une exception a été faite en ce qui concerne l'Arménie. Lord Robert Cecil prend alors la parole. Il demande à l'Assemblée de repousser ce vœu en ce qui concerne l'Arménie.

Séance levée à 19 heures 30.

La commission des mandats
Genève, 17 décembre.

La 6^{me} commission a pris connaissance, au cours de sa dernière réunion, du rapport présenté par la sous-commission des mandats. Elle a terminé son rapport en exprimant son regret de n'avoir pu prendre connaissance des projets qui doivent permettre au conseil de procéder à l'élaboration définitive des mandats confiés aux diverses puissances. La commission n'a pas pu, en connaissance de cause, remplir la mission dont elle avait été chargée. M. Andrade (Portugal) a présenté une observation au sujet des boissons alcooliques, dont la vente serait tolérée en Afrique. Il estime qu'il y a lieu de prohiber purement et simplement toute boisson fermentée. M. Fisher (Angleterre) voudrait que le rapport fut consacré au fait que la commission aurait désiré confier au conseil la répartition exclusive des mandats, si celle-ci n'avait été préalablement effectuée par les puissances alliées. En fin de séance, la commission a adopté la proposition de renvoi à l'assemblée formée par lord Robert Cecil.

Pour ou contre Moscou ?
Le plébiscite général, dans le parti socialiste suisse, sur les décisions prises au congrès des 10, 11 et 12 décembre repoussant les vingt et une conditions de Moscou, aura lieu du 5 au 20 janvier.

ÉTRANGER

La conférence de Bruxelles sur les capacités de l'Allemagne de fournir les réparations

Bruxelles, 16 décembre.

(Havas.) — La première séance de la conférence technique s'est ouverte ce matin à dix heures. L'arrivée des délégués, aussi bien Allemands qu'Autrichiens, au Palais des Académies où ont lieu les réunions, est passée complètement inaperçue du public.

Les puissances représentées sont du côté de l'Entente : la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie et le Japon. Le gouvernement des Etats-Unis, pressenti pour l'envoi d'un délégué, s'est fait excuser. C'est M. Dolancroix, ancien premier ministre de Belgique, qui préside la séance ; il signale que deux délégués ayant voix délibérative par puissance, les autres membres des délégations ne seront entendus au cours de la discussion qu'à titre consultatif.

La séance tenue ce matin a été consacrée à un exposé du délégué allemand Schroeder, qui a dépeint sous les couleurs les plus sombres la situation économique de l'Allemagne et donné un petit aperçu de la situation du budget ordinaire. La délégation allemande a fait valoir qu'on espère, en Allemagne, qu'une situation semblable à celle qui règne aujourd'hui en Autriche pourra être évitée, à condition que les Alliés ne mettent pas le couteau sur la gorge des Allemands.

Les premiers ministres de l'Entente

Londres, 16 décembre.

(Havas.) — Un correspondant du Daily News à Milan dit qu'il est informé de bonne source que M. Lloyd George arrivera à Nice au milieu de la semaine prochaine pour conférer avec M. Leygues et le comte Sforza. Le Premier anglais passera ses vacances de Noël à Nice.

Accusation contre Charles I^{er}

Milan, 16 décembre.

Le Corriere della Sera donne des détails sur un complot des Habsbourg, royaumes de la Politique de Belgrade. Il résulterait des pièces saisies que le but des conjurés était de séparer la Croatie de la Serbie et de la joindre à la Hongrie, ayant de nouveau à sa tête la famille des Habsbourg. Selon des informations de source autorisée, le parti Raditch serait dans le complot, car il entretient des relations avec les agents de l'ex-empereur Charles à Vienne et à Budapest.

Les nouveaux abonnés pour 1921 recevront « La Liberté » dès ce jour, à condition d'avoir envoyé le prix de leur abonnement, pour six ou douze mois.

Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal sont priés d'indiquer s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement.

L'ADMINISTRATION.

CARNET DE LA SCIENCE

Les injections de lait

Le docteur Faucher écrit dans la Libre Belgique :

Vers 1918, on commença à parler des effets remarquables obtenus à Vienne dans certaines affections oculaires par les injections sous-cutanées de lait stérilisé. En 1917, un oculiste de grande valeur déclarait que cette méthode constituait une des acquisitions les plus précieuses de l'oculistique depuis vingt cinq ans.

Du point de vue de la confirmation est venue et les spécialistes les plus autorisés ont enregistré des succès vraiment merveilleux. En ces derniers temps, les médecins ont suivi les oculistes et appliqué la méthode au traitement des affections internes de nature infectieuse : syphilis, érysipèle, grippe, tuberculose osseuse ou articulaire (mauvais résultats dans la pulmonaire) ; certains rhumatismes aigus, le choléra, la dysenterie, voire même certaines albuminuries et l'eczéma, etc. Rien à espérer, semble-t-il, dans les cas chroniques.

Une à deux injections, très rarement trois, suffisent. On injecte sous la peau, n'importe où, cinq centimètres de lait stérilisé par ébullition.

Après deux heures, la douleur apparaît très supportable. Après 4 ou 5 heures, le malade est pris de frissons. La fièvre apparaît, elle va de 39° à 40°, parfois. A ce moment, les malades sont épuisés, agités, souffrant de maux de tête, parfois de nausées, etc. Quelques heures après, une transpiration abondante s'établit et le malade se sent mieux. Le lendemain, la fièvre a disparu. Tous ces phénomènes sont d'autant plus marqués que le sujet est plus jeune.

Que s'est-il donc passé ? Quel est le pourquoi de ces réactions si violentes et quelle est la nature de ces réactions ? Le lait agit en exaltant les réactions défensives de l'organisme. On introduit dans l'organisme non pas cinq centimètres cubes d'un corps inerte comme le sable, mais un liquide extrêmement complexe. La caséine et la nucléine augmentent le nombre et l'activité de leucocytes, qui font la police de l'organisme. Vingt autres éléments agissent peut-être dans un autre sens pour concourir à la défense de la place. Est-ce l'élévation de température, est-ce la congestion artificielle des foyers morbides qui, en fin de compte, amène la guérison ? La question est à l'étude. Contentons-nous d'enregistrer les résultats.

Dans le domaine des affections oculaires où le contrôle est facile et rigoureux, les résultats depuis quatre ans se sont montrés le tout premier ordre ; il est évident qu'on obtiendra — et qu'on a obtenu déjà — des résultats analogues dans le champ beaucoup plus vaste de la médecine interne et de la chirurgie, sur le terrain des affections infectieuses de toute sorte.

Il est bien inutile de citer ici des cas vraiment impressionnants de guérisons obtenues par la méthode que nous venons de décrire, et qui n'est encore qu'à ses débuts.

Son innocuité est établie, son efficacité est hors de conteste. De jour en jour, on va multiplier et préciser ses applications, qui paraissent devoir être extrêmement vastes. N'attendez pas une parabole, un « guérir tout ». Cela n'existe pas. Mais vous avez le droit d'espérer que l'injection de lait sera dans quelques années, entre les mains de tous les médecins, une des armes les plus puissantes et les plus inoffensives qui soient pour lutter contre les maladies infectieuses et microbiennes.

M. Edison et le monde invisible

M. Edison vient de s'expliquer dans une revue scientifique américaine sur ses recherches au sujet de la possibilité de construire un appareil pour les communications entre le monde des vivants et celui des défunts. M. Edison expose qu'il n'entend ni confondre les adeptes du spiritisme ni donner crédit à leurs idées. Il veut mettre au service des amis des études psychiques un moyen scientifique de vérifier leurs hypothèses sur les communications entre les gens de ce monde et les

êtres du monde invisible. Ajoutons que M. Edison a fait à ce propos étalage de vues singulières sur l'existence d'êtres purement spirituels. On peut être un ingénieux inventeur et ignorer des choses importantes et des faits dûment attestés.

BEAUX-ARTS

La radiographie des tableaux

Une communication a été faite à l'Académie des sciences de Paris, sur de curieux résultats obtenus par M. André Chéron dans l'application de la radiographie à la recherche de l'ancienneté des tableaux et à la découverte des retouches ou truquages dont ils peuvent avoir été l'objet.

Le procédé est basé sur ce fait que les peintres anciens employaient des couleurs minérales, tandis que les modernes se servent généralement de peintures laquées ou de couleurs d'aniline ; or, les premières sont opaques pour les rayons X, tandis que les secondes se laissent plus ou moins traverser par ces radiations. Un tableau ancien photographié au moyen des rayons X, à travers sa toile, donnera une épreuve très nette, tandis que celle obtenue avec un tableau moderne sera floue ou même tout à fait nulle. La nature de l'enduit qui recouvre la toile intervient également : les anciens se servaient d'un enduit formé de colle dans laquelle on délayait du carbonate de chaux, substance transparente aux rayons X ; les toiles modernes sont enduites de céruse (carbonate de plomb) complètement opaque pour ces rayons. Les mêmes différences d'action révèlent les retouches ou les truquages.

Parmi les nombreuses épreuves comparatives soumises à l'Académie des sciences, se trouvaient celles d'un tableau ancien de Christ en croix et divers personnages en prière. L'un de ces personnages, une femme, ayant paru avoir une importance exagérée, on eut l'idée de soumettre le tableau à l'épreuve de la radiographie ; on fit apparaître ainsi, à la place de la figure de femme (retouche moderne), celle d'un moine qui existait primitivement sur la toile.

Echos de partout

AFFAIRE DE RADIOGRAPHIE

Le docteur Simon Flexner, de l'Institut Rockefeller, de New-York, à qui le gouvernement français a conféré la croix de la Légion d'honneur, racontait à quelques membres de l'Académie de médecine de Paris une histoire assez amusante.

« Je connais, fit-il, un spécialiste américain fort réputé pour l'emploi des rayons X en matière médicale, et ce spécialiste reçut, voici quelques mois, la lettre suivante qui lui était écrite par un gros fermier de l'Ohio : « Eminent Docteur, »

« J'ai accidentellement avalé, voici exactement dix-sept jours, une pointe d'acier, longue d'un pouce, et qui m'est demeurée dans l'estomac. »

« Je suis pour l'instant très surchargé d'affaires, et ne saurais trouver les loisirs de vous aller consulter à New-York. Je vous aurais, en conséquence, beaucoup d'obligation si vous vouliez bien venir sans retard à Corners, la station la plus proche de ma ferme. Mon char à-banc vous y attendra. »

« Mais dans le cas où vous ne pourriez pas venir en personne, envoyez-moi donc par la poste une douzaine de rayons X, avec les instruments nécessaires et j'essayerai moi-même de les montrer en action. »

« A cette lettre, voici ce que le spécialiste répondit : « Je regrette d'avoir à vous annoncer que mes engagements et rendez-vous ne me permettent pas de me rendre actuellement à Corners, et que je n'ai malheureusement pas de rayons disponibles pour l'instant. »

« Si vous ne pouvez pas passer à mon cabinet d'après-midi, coupa court à ses doutes, à ses tergiversations et orienta ses résolutions. Mme Alphonsine, la figure resserée comme aux heures mauvaises — ah, bon, elle était encore sous le nuage ! — lui annonça que Mme Pardolles et Mlle Berthe Vallerin l'attendaient au salon. »

« J'y vais, fit-il avec un empressement joyeux qui n'échappa point à la gouvernante (son visage se concentra encore un peu plus et ses joues s'effondrèrent dans sa bouche). »

« Monsieur Randon, lui dit Mme Pardolles, dès qu'il parut, je vous amène une jeune fille qui voudrait vous adresser une requête. »

Il regarda Berthe Vallerin. Il s'attendait à trouver devant lui l'image de la consternation, une lamentable jeune fille courbée sous la honte, terrorisée par l'arrestation de son fiancé. Il fut très surpris de lui voir un visage calme, sans aucune trace de larmes, des yeux qui ne décelaient aucun trouble de l'âme, mais une volonté prête à l'action.

net médical de New-York, envoyez-moi donc votre estomac par colis postal et j'examinerai avec intérêt ce que je pourrai faire pour vous. »

MOT DE LA FIN

Les mots de la rupture : — Mais vous me disiez, monsieur, que j'étais un rêve. — Evidemment, vous étiez un rêve. Mais on se réveille et l'on s'aperçoit alors que rien n'était vrai.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

L'aventure du banquier parisien

M. Antonin Frézouls a été conduit mardi soir au cabinet de M. Warrain, juge d'instruction à Paris. Le magistrat a donné connaissance au banquier des deux plaintes dont il faisait l'objet : celle de M. Desmazes et une autre émanant de M. Lambert, publiciste financier. Celui-ci, qui a remis à M. Frézouls une somme de 150,000 francs destinée à une souscription à l'emprunt, a jusqu'ici réclamé en vain des renseignements. Le banquier a déclaré à M. Warrain que ces renseignements se trouvaient dans un coffre-fort qu'il aurait en commun avec un M. Hémond. Il a parlé aussi d'un autre coffre-fort dans une agence, dans lequel il a renfermé et rangé une partie de l'actif de sa banque.

M. Paradié, commissaire à la police judiciaire, a reçu mandat de faire les perquisitions et les vérifications nécessaires sur ces divers points. Le juge d'instruction a eu outre chargé M. Poirier, expert, d'examiner la comptabilité du Crédit international et colonial.

La famille de M. Frézouls croit qu'il a été réellement dépouillé d'une somme de 380,000 francs. Elle a fait remettre à M. Warrain une note manuscrite trouvée parmi les papiers personnels du banquier, et qui en établissait l'origine. Pendant la guerre, M. Frézouls avait, dans une vente de mulets espagnols à l'Italie, obtenu, à titre de commission, 5 francs par tête, soit 630,000 fr., sur lesquels 89,000 fr. revenaient en ristourne à une banque de la place Vendôme. Il lui restait à toucher 541,000 francs, c'est-à-dire à peu près la somme qui lui aurait été remise à Meun et dont il se plaint d'avoir été dépouillé.

Après l'avoir inculpé d'abus de confiance, M. Warrain a fait écrouer M. Frézouls à la prison de la Santé.

Sa famille demande son interdiction judiciaire.

SUISSE

Une arrestation

La police de Zurich a arrêté un étudiant bavarois recherché pour vols et détournements d'une valeur totale de 300,000 marcs.

Incendie à Brigue

Mardi après midi, un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Perrig, président du tribunal de Brigue, où se trouvent la banque de Brigue et trois grands magasins de confection. Le feu a pris dans les caves et s'est communiqué à la provision de charbon. Hier matin, la chaudière du chauffage central faisait explosion. Les dégâts sont importants.

Tremblement de terre

L'Institut sismologique suisse de Zurich a enregistré hier après midi, jeudi, à 1 heure 15 minutes, le commencement d'un tremblement de terre, à une distance de 7700 km. C'est la plus forte secousse ressentie à Zurich depuis les dix dernières années.

D'après les données des stations sismologiques de Coire et de Neuchâtel, il est probable que ce tremblement de terre s'est produit dans l'Asie orientale (Mandchourie), ou aux Indes occidentales.

Publications nouvelles

Abbé J. Millot. *Retraite sur les grands moyens de salut*. In-12. Prix : 5 fr. Franco : 5 fr. 45. Tégui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VI^e et à la Librairie catholique, Fribourg.

Après la *Retraite sur les grands Verités*, M. l'abbé Millot offre à ses confrères la *Retraite sur les grands moyens de salut : Prière, Confession, Dévotion à Marie*. Le volume suivant, qui doit paraître en janvier, nous parlera du grand moyen de salut qu'est la sainte Communion. Que dire de la manière du chanoine Millot dont les prières utilisent, un peu partout, les volumes de *Retraites* ? C'est la manière forte : ce n'est pas une religion édulcorée qu'il nous présente ; c'est la manière pieuse : l'unction pénètre ces pages toutes parfumées de surnaturel ; c'est la manière intéressante : les divisions nettes, les traits, les idées clairement exprimées captivent l'attention.

Bon succès à ce nouveau volume, en attendant les autres.

Nouvelles

Les caisses d'épargne déposent son bilan, à 1 franc. Le capital perdu. Les créanciers déposés et la totalité.

LA VIE É

Le 13 décembre Zurich, les caisses d'épargne se sont vu déposés son bilan, à 1 franc. Le capital perdu. Les créanciers déposés et la totalité.

La Fédération suisse a décidé de mettre à déjà, les prix réduits négociations avec le l'économie publique.

Les fabricants se leur prix, par crainte gère. En publiant espérer qu'on ferme du dehors.

Protégez le Au sujet de la on en raconte une bureau de la Semaine rendit dans un 1000 enveloppes. Ce demandait s'il n'emprunté répondit : commandé un stock elles ne sont pas arrivées Et la Semaine s'favoriser l'industrie

Les vins de la récomune d'Aigle, 32,000 2 fr. 30 à 2 fr. 55 1/2 pièces cantonales vau 2 fr. 30 1/2 à 2 fr. 61.

FRIBOURG

Nos cercle Sur l'initiative du Ligue de Fribourg, s'locaux de ce Cercle, délégués des cercles. Cette réunion comptait gués. Elle a été présidée et honorée de la pr. Rue Prévôt, et de M. d'Etat. La majorité éprésentée. La séance heures et a été animée On y a traité en parties essentielles du p. des moyens d'établir entre ces foyers de v.

Trois rapports ont M. l'abbé Ducrest, et Firmin Barbey, chef de Le premier a présenté intérêt sur la réorga. populaire catholique dans cette réorganisation revendiqué pour nos devoir d'être au promtion ou le développement œuvres de l'Association a salué avec plaisir précisée l'état présent Volksverein, faisant participer effectivement « foyers populaires » l'emprunt à primes catholique.

Dans ses deux rapp tout d'abord les avat suivies entre les cercles semble annuelle com Il a montré ensuite, situation actuelle des que leur passé et leurs dans le parti conserv excellent mais en dus par les Cercles de que et il a revendiqué tion équitable dans l. thèses de M. Barbey, erest, ont rencontré l' ont fait l'objet d'un' tions adoptées écané pant conservateur ser décisions prises et pr l'élaboration définitive

La constitution d'u a été votée en prinu Corele catholique de vail d'organisation, à Sur la proposition d' Vonderweid, et avec Raboulet et de M. le a la réunion, il a été d' assemblée des délégu

Conférences Ce soir, vendredi, conférence de M. Pa à l'Université ; Le s' chez les romantiques

S'ils connaissaient leur bonheur !

par Jules FRAVIEUX

Emile pria les deux gendarmes de parler à voix basse, d'amortir, si possible le bruit de leurs pas sur le carreau de la cuisine, pour ne pas réveiller Mme Lefreane qui, épuisée par les angoisses de cette nuit, sommeillait dans la pièce voisine. Il voulait lui éviter le déchirement de cette séparation, de ce départ entre deux gendarmes. Il demanda la permission de lui écrire ainsi qu'à M. Randon, prit du linge dans une armoire et dit, simplement : « Messieurs, je suis à vos ordres. » Puis, il suivit les deux gendarmes. Comme il allait franchir la barrière qui fermait la cour, Emile se retourna et, d'un long regard douloureux, enveloppa la maison, le moulin, le verger, tout l'enclos. Quand les reverrait-il ?

Dans sa lettre à M. Randon, le jeune homme lui apprenait son arrestation par ordre du procureur, son départ imminent pour Marnant sous la garde du brigadier de gendarmerie, puis brièvement, mais très énergiquement, il affirmait son innocence : « Je vous connais trop, mon cousin, disait-il, et vous me connaissez trop pour qu'un seul instant, je puisse supposer que vous me croyez coupable, et vous n'attendez pas de moi, certainement, que je discute une accusation ainsi monstrueuse. Je suis victime d'une machination odieuse. » Il conjurait ensuite M. Ran-

don d'aller lui-même annoncer à Berthe Vallerin ce qui se passait, pour épargner à la jeune fille la lamentable surprise de se l'entendre dire par d'autres. Il le suppliait d'exhorter Berthe au courage, de lui répéter que c'était là une épreuve, terrible sans doute, mais dont il avait la certitude de triompher, de l'assurer enfin que son cœur était à elle pour toujours : « Je n'ai jamais eu beaucoup de goût, fit M. Randon, à me charger de commissions pareilles, mais, en pareil cas, je n'y sens moins disposé que jamais ! »

Il était perplexé. Qu'allait-il dire à Berthe Vallerin ? Ah ! elle lui apparaissait singulièrement délicate, la situation d'un homme délégué vers une jeune fille pour lui affirmer que celui qu'elle aime, son fiancé, n'est point, comme certaines apparences n'autoriseraient que trop à le croire, un vulgaire cambrioleur, un apâche : « Encore une scène, pensait-il, moi qui les redoute ! Vraiment, je serais inexécusable de me laisser mêler à ces histoires si je n'avais pas conscience d'être libre, d'agir ainsi parce que tel est mon bon plaisir. » Devrait-il pousser le dévouement jusqu'à vouloir prouver à Mlle Vallerin que cet Emile que, par une plainte inconsidérée peut-être, il avait conduit jusqu'à la prison, n'était pas, ne pouvait pas être le voleur de la villa ? Comment s'y prendrait-il ? Sans doute, il se refusait à le croire coupable, mais ce n'était pas sans quelque effort, et plus, peut-être, par amour-propre que par une conviction raisonnée. Sa foi en l'innocence du meunier n'était pas si ferme qu'elle ne fût minée par aucun doute : il y avait, dans cette affaire, certaines coïncidences vraiment impressionnantes, et il

ne se dissimulait pas que tout accablait le jeune homme, les faits, les témoignages, la vraisemblance. Ah ! qu'il eût voulu chasser ce doute qui s'obstinait, qui le torturait ! Où donc pourrait-il aller chercher la bienfaisante certitude ? Au près de Mme Lefreane ? Il y songea, mais, tout aussitôt, renonça à son projet. Il tremblait à la pensée de se rencontrer avec la malheureuse femme qu'il plaignait sincèrement : « Et dire, s'écriait-il parfois, que c'est sur ma plainte que les poursuites contre Emile ont été ordonnées ! Si c'était à recommencer ! Mais, est-ce que je pouvais savoir... Comment arrêter maintenant l'affaire ? A qui m'adresser ? Au procureur ? » Il y songeait, mais son intervention était-elle possible ? Serait-elle utile ?

M. Randon souhaitait d'avoir auprès de lui quelqu'un pour le guider, le conseiller, le réconforter ; il se sentait le besoin d'un « cordial ». Et comme il était seul ! Jamais il n'en avait eu à ce point conscience.

Parfois, au contraire, il ne pouvait se défendre d'une certaine aigreur contre Emile Lefreane qui, s'il ne lui avait point soustrait des billets de banque, lui prenait, du moins, une part d'un bien qu'il regardait comme le plus précieux, qu'il considérait même, on quelque sorte, comme sacré : la tranquillité de sa vie : « On ne m'y rapinera plus, gémissait-il, à vouloir rendre service à tout prix ! Quelle tablature pour un garçon qui, en somme, ne me tient de rien. Un vague cousin. J'ai envie de tout envoyer promener. Les choses s'arrangeront comme elles voudront ; après tout, je ne suis pas son père. » Une visite qu'il reçut

dans l'après-midi coupa court à ses doutes, à ses tergiversations et orienta ses résolutions. Mme Alphonsine, la figure resserée comme aux heures mauvaises — ah, bon, elle était encore sous le nuage ! — lui annonça que Mme Pardolles et Mlle Berthe Vallerin l'attendaient au salon.

« J'y vais, fit-il avec un empressement joyeux qui n'échappa point à la gouvernante (son visage se concentra encore un peu plus et ses joues s'effondrèrent dans sa bouche). »

« Monsieur Randon, lui dit Mme Pardolles, dès qu'il parut, je vous amène une jeune fille qui voudrait vous adresser une requête. »

Il regarda Berthe Vallerin. Il s'attendait à trouver devant lui l'image de la consternation, une lamentable jeune fille courbée sous la honte, terrorisée par l'arrestation de son fiancé. Il fut très surpris de lui voir un visage calme, sans aucune trace de larmes, des yeux qui ne décelaient aucun trouble de l'âme, mais une volonté prête à l'action.

« Eh bien ! mademoiselle, fit-il, tandis qu'il son invitation, les deux femmes prenaient place sur un canapé et qu'il s'essayait en face d'elle, je vous écoute et, puisque c'est une requête que vous êtes venue m'adresser, je vous déclare qu'elle est exaucée d'avance. »

†
Monsieur Eugène Gillard, à Cottens; Mme et M. Bourqui-Gillard et leurs enfants, à Romont, et les familles parentes et alliées font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regrettée mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine

Madame Brigitte GILLARD
née Gobet
piéusement décédée le 15 décembre 1920, à l'âge de 53 ans, après une longue et pénible maladie, munie des secours de l'Eglise.
L'enterrement aura lieu en l'église de Villaz-Saint-Pierre, samedi, 18 décembre, à 9 heures du matin.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
Madame veuve Zamofing et ses enfants: Auguste, Julien, Robert, Eugène, Yvonne, Jean et Marie, à Fribourg; la famille Eugène Zamofing, à Noréaz; la famille Auguste Zamofing, à Praroman; Mme veuve Schmidt et ses enfants, à Fribourg; M. et Mme Pierre Hayoz et leurs enfants, à Belfaux; M. Alfred Zamofing, en France; la famille Seiboz, à Fribourg; M. et Mme Mignard, au Maroc, et les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part de la perte, cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Etienne ZAMOFING
leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, enlevé à leur affection, le 15 décembre, à l'âge de 51 ans, après une courte et cruelle maladie vaillamment supportée, muni des sacrements de l'Eglise.
L'enterrement aura lieu à l'hôpital des Bourgeois, le 18 décembre, à 7 h. 1/2.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
Monsieur et Madame Emile Roux;
Monsieur et Madame Hubert de Boccard et leurs enfants;
Madame Ernest de Weck-Boccard et ses enfants, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame ROUX
née Madeleine de BOCCARD
leur mère, tante et grand-tante, piéusement décédée à Marseille, le 16 décembre, à l'âge de 97 ans.
Une messe sera célébrée pour le repos de son âme, samedi, 18 décembre, à 8 h. 1/2, à l'église Saint-Pierre.

Dimanche 19 décembre
Distribution de fruits du Midi
Au Buffet de la Gare de Grolley
BONNE MUSIQUE
INVITATION CORDIALE
11053-1432 Le tenancier.

ON DEMANDE
à acheter une bicyclette en parfait état, pour fillettes. P 10868 F 11059
S'adresser: Rue de l'Hôpital, 20, 1^{er} ét.

A VENDRE
une belle voiture neuve, ossieux patent, ainsi qu'une voiture ordinaire peu usagée.
S'adresser à M. Flury, marchand, à Bessens (et de Fribourg). 11012

ENCHÈRES JUDICIAIRES
L'Office des poursuites vendra le **vendredi 17 décembre, à 5 h. de l'après-midi**, à l'atelier de marbrier R. Jungo, rue de Morat, 2 monuments, marbre blanc en marbre noir, et 3 plaques marbre blanc.

FRUITS
Noix: 5 kg. 7 fr. 50.
Noisettes: 5 kg. 9 fr.
Châtaignes: 5 kg. 3 fr. 50.
Oranges: 5 kg. 4 fr. 50.
Figues en couronne: 5 kg. 7 fr. 50 franco.
W. Quadri, Carnago (Tessin.) 11010

THÉÂTRE DE FRIBOURG
Vendredi 17 et dimanche 19 décembre 1920
Caisse 8 h. Rideau 8 1/2 h.
Le Chef-d'œuvre d'Edmond Rostand
CYRANO DE BERGERAC
Comédie héroïque en 5 actes
donnée par la **Sariniia**
Section académique des Etudiants suisses
1^{er} acte
Une représentation à l'Hôtel de Bourgogne
5^{me} acte
La Rotisserie des Poètes Les Cadets de Gascogne
3^{me} acte
Le baiser de Roxane La Gazette de Cyrano
Les quatre premiers actes en 1610, le 5^{me} en 1655.
Costumes de l'époque de la maison Clotard de Genève.
Prix des places: Loges de face, 5 fr.; loges de côté, 4 fr.; parqu. 3 fr. 50; parterres, 3 fr.; galeries de face, 2 fr. 50; galeries de côté, 1 fr. 50; galeries non numérotées, 1 fr. (Impôts en plus)

Mises de bois de feu
Le lundi, 20 décembre, à la forêt cantonale de Châtillon:
50 moules foyard, 30 moules sapin;
4000 fagots de foyard; 10 tas de boîtes lattes;
20 billes de bois dur. 11007
Rendez-vous des mises à 9 1/2 heures du matin, au Bois du Lac, près Grangeneuve.
L'inspecteur des Forêts du 1^{er} arrondissement: **J. DARBELLAY.**

BÉNÉFICES SÉRIEUX offerts à correspondants d'un sexe. — Journal Echo Universel — Bayonne France. (un numéro spécimen 0.50). 11034

Entreprises électriques fribourgeoises
SERVICE DES EAUX

Malgré les avis insérés dans les journaux de ces jours derniers, concernant l'économie la plus stricte que tous les abonnés à l'eau doivent s'imposer, nous constatons que le débit journalier n'a pas subi la diminution à laquelle nous pouvons arriver si tous les abonnés suivent nos instructions.

Nous ajoutons que la perte inutile d'eau que nous constatons fait également subir un déchet considérable à notre fourniture d'énergie électrique.
Nous informons nos abonnés que, par suite de la persistance du régime très bas des eaux, nous nous verrons dans l'obligation de prendre des mesures très sévères si n'est pas tenu compte de nos instructions soit:
1. Les installations doivent être tenues en bon état; tout écoulement inutile doit être évité.
2. Un petit filet d'eau est toléré aux robinets exposés au gel, par contre, les autres doivent être fermés.
3. Pour arrêter tout de suite tout écoulement inutile à un robinet ou un réservoir ne fonctionnant pas bien on est prié de téléphoner au No 402. Les agents du Service des eaux ont reçu des instructions très sévères et ont constamment le droit, conformément à l'art. 14 du règlement, d'inspecter les installations pour s'assurer qu'il n'y a pas d'abus.
Nous comptons sur le bon esprit de nos abonnés pour nous aider à passer cette période critique sans que nous soyons obligés de prendre d'autres mesures.

Entreprises électriques fribourgeoises: LA DIRECTION.

Ouverture
de nos magasins
80, RUE DE LAUSANNE, 80
SAMEDI
18 décembre
E. WASSMER S. A.
Fribourg
Nos magasins de la Rue du Pont suspendu restent ouverts comme par le passé. 11063-1434

Grande salle de la Grenette
DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 1920
à 8 1/2 heures du soir
SOIRÉE FAMILIÈRE
ORGANISÉE PAR
l'Association des jeunes gens de Saint-Nicolas
TOMBOLA
Un mari pour 30 ct.
Comédie en un acte
Productions alpbors
Orchestre Aida
Entrée libre. Carton 1 fr.
Les membres, parents et amis de la société y sont cordialement invités. 11070
LA SALLE S'ÉCHAUFFE

Vente juridique
Lundi, 20 décembre, dès 10 heures du matin, devant le domicile de veuve A. Morand, épicière, à Ponthaux, l'Office des faillites de la Sarine, vendra aux enchères publiques, une certaine quantité d'épicerie, mercerie, tabac et cigares, etc. provenant de la masse en faillite de veuve A. Morand, pré-nommée. 11057
Office des faillites de la Sarine.

A vendre
un beau et bon **DOMAINE**
d'environ 50 poses, dans la Vevoyse, tout attenant. A 5 minutes d'une gare.
S'adresser sous chiffres P 10864 F à Publicitas S. A. Fribourg. 11056

A VENDRE
3 pores
de 4 1/2 mois. 11085
S'adresser à M. Elie Dubey, à Courtepin.

Viande fraîche
première qualité
à la
Boucherie chevaline,
Louts RES,
rue des Augustins,
FRIBOURG.

A LOUER
à Fribourg, joli
chalet meublé
bien situé. Conditions
avantageuses. 11028
S'adresser par écrit sous
chiffres P 1106 F à Publi-
citas S. A., Fribourg

Cadeaux utiles!
GRAND CHOIX de
parapluies et de cannes
Recouvrements Réparations
— Prix modérés —
Louis MOOSBRUGGER
62, Grand'Rue, 62, Fribourg
SERVICE D'ESCOMPTE

Enchères publiques
Samedi 18 décembre 1920, dès 2 heures de l'après-midi, à la grande salle de la Maison judiciaire, à Fribourg
VENTE
de 90 tableaux à l'huile & gravures modernes, tels que paysages naturels, marines, scènes de genre, portraits, vues d'Orient, etc.
Exposition le **vendredi 17 décembre, dès 2 heures**, et le samedi de 8 heures à midi. Entrée libre. P 10870 F 11065
Le juge de paix: Humau

A VENDRE
autosacoches HP
1920
grand luxe, tous de secours, éclairage électrique, chassis de rechange, à enlever cause achat d'auto.
Prix 4000 fr. 11043
S'adresser: Jean Lagrive, entrepreneur, Roche (Vaud)

A VENDRE
4 taures
de montans, prêtes aux eaux, pie-rouges, ayant été vaccinées, ainsi qu'une certaine quantité de pommes de terre. 11042
S'adresser sous chiffres P 10816 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE
à 10 minutes de la gare et de la ville de Romont
jolie maison
située au soleil levant, de 2 logements de 3 chambres à cuisine, lumière électrique, buanderie, de grandes caves, assés à pores, grande remise et 1/2 pose de terre en pré et jardin. 11046
S'adresser sous chiffres P 10854 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Pour Sociétés de laiteries
Pèse lait automatique, agrandi et perfectionné, force 40 k. 11019
G. Chinnon, constructeur, Molry, Vaud.

A VENDRE
1 porcelet de 7 semaines, chez Alphonse Sauterel, Nierlet, près Neyruz. P 10857 F 11051

Complets Pardessus Raglans
Dernière Nouveauté à Fr.

75 | 85 | 100 | 125 | 150
COMPLETS & PARDESSUS pour JEUNES GENS
Pré-entement, il se fait une réaction en faveur de la baisse de différents articles. Nous rendons notre clientèle attentive au fait que nous avons depuis plusieurs semaines déjà, sans bruit, sans reculer, vaincu, opéré une appréciable réduction sur ces marchandises. Tout le monde pourra s'en convaincre en visitant librement nos magasins, sans aucune obligation d'achat. — Comme par le passé, elle conservera de cette visite la certitude que nos rabais nous n'ont ni à la qualité, ni à l'élégance des vêtements mis en vente.

HABITS de garçons
de 30 à 70 fr.
Pantalons, Vestons doublés chauds, Tricots Gilets fantaisie laine avec et sans manches PRIX MINIME COMME DE COUTUME
KROENER-NAPHTALY
FRIBOURG
34, Avenue de la Gare, 34

A vendre CONFECTIONS POUR DAMES
Manteaux, blouses, jupons, peignoirs etc., etc.
TISSUS EN TOUS GENRES
MAGNIFIQUES OCCASIONS RABAIS 20 %
J. MONNEY, 29, avenue de la Gare, Fribourg.

A VENDRE
1 porcelet de 7 semaines, chez Alphonse Sauterel, Nierlet, près Neyruz. P 10857 F 11051

Nous sommes heureux de constater que la baisse générale que nous voulions à Fribourg s'est enfin réalisée
de même que dans toutes les villes où nous avons des succursales. Pour cela nous donnerons régulièrement nos marchandises plus **BAS** que le cours.
(Nous rappelons que les marchandises ne convenant pas sont reprises et l'argent rendu).
Voici quelques nouvelles occasions:

Couvertures milaine
Grandeur moyenne

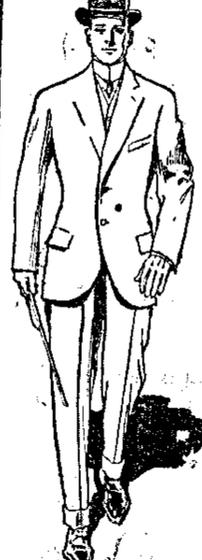
Série	I	II	III
	4.90	5.60	7.50

Draps de lits couleur

La pièce	147/190	147/210	170/210	170/220
	7.85	8.50	9.85	10.85

AUJOURD'HUI, L'ÉCONOMIE DE TOUS EST D'ACHETER
Au Meilleur Marché
12, Avenue de Pérolles, FRIBOURG
notre renom s'étendra au loin dans les villes et les campagnes
CAR CE SERA TOUJOURS
MEILLEUR MARCHÉ

Complets Anglais
qui étaient destinés à être vendus 130, 140 et 150 fr., offerts à **75.**



Voilà une occasion qu'il faut saisir, car elle vous permet d'économiser de 50 à 70 fr. sur votre nouveau costume.

Vous pouvez choisir un vêtement en serge bleue ou marron, ou en draps anglais gris mélangés. Toutes les tailles à **75 fr.**

Aucune liquidation, ni vente au rabais ne peuvent rivaliser avec ces prix. Il faut absolument venir voir ces costumes.

EXCELSIOR
FRIBOURG
Mêmes maisons: Berne, Lausanne, Genève

RÉDACTION
ADMINISTRATIVE
BUREAU DES ABONNÉS
Imprimerie Bula
Fribourg

ABONNEMENTS
Suisse Fr. 2.50
Etranger 5.—
Tous les bureaux de poste ont le droit de percevoir le prix d'un an en avance de 10 francs.
Compte de chèques postaux
O. L. X.

Nouveau
Un ordre
gaise.
Lord
les Angla

Hier, à la Chambre de Castelnau, au moment plus importants de son mandat de président du Conseil, la brusque démission du ministre de la guerre.

M. Leygues s'est scrupuleusement tenu à son rôle qui avait pris beaucoup de jour suivant le contre 65.

« La Chambre pour le gouvernement, pour assurer, d'accord avec le Parlement, l'entretien des réparations conformes au traité de Versailles; concilier la sécurité de la politique extérieure financière, repoussant à l'ordre du jour. »

La lettre de démission, ministre de la guerre, montrée hautement capable d'une prochaine victoire sentiment d'un grand patriote. Mais ce n'est pas une politique française compte de la situation. Le projet du recrutement, gaise, dont M. Lefebvre satisfait, promet un supérieur à celui qui en 1914 au moment de C'est dire que la guerre ne compte pas beaucoup contre une agression telle que la Société a décidé.

La grande idée de les armements de conséquence la coopération militaire internationale, seil de la Société, qui paix du monde et qui coërcitif à l'égard de commencer une guerre contingent international à craindre une revanche à désarmer. « M. Léon Bourgeois, militaire des nations, paix. » Les Etats-Unis suivis par l'Angleterre parer une flotte forte qui est en absolue pacifique de leur part.

Au moment donc force loyalement et truire une société u la guerre sera bann à peu près, se préoc le cas échéant, à l'voisine.

Il n'est donc pas recherche des alliances plus de sécurité militaire conclue souhaite que l'Ang pour conjurer le moins éloigné, et avocat en la person ambassadeur de Gr

Lord Derby, dat cours et d'articles, compatriotes de la franco-anglaise, et excellent: Si l'Alle et l'Angleterre se secours l'une de l'autre, il y a une magne renoncera revanche.

Ce raisonnement immédiatement se rajent eu la France Berlin que touche de pouvoir signifi l'autre. On sait qu'aurait renoncé au s'il avait prévu qu